

TABLEAU EXPLICATIF DES ELECTIONS COLLEGIENNES

	Elections des Délégués de classe	Elections de l'élève éco-délégué par classe : "Cette élection peut utilement intervenir concomitamment aux élections des délégués d'élèves et selon les mêmes modalités" - circulaire 2019	Proposition modalités électorales du binôme d'éco-délégués du CVC (une désignation est possible)
Nombre	2 titulaires + 2 suppléants (titulaires et suppléants indissociables)	1 éco-délégué titulaire par classe + 1 suppléant (le suppléant est facultatif)	2 titulaires + 2 suppléants (les suppléants sont facultatifs)
Mandat	1 an	1 an	1 an
Scrutin	Uninominal à deux tours	Uninominal à deux tours	Uninominal à deux tours
Majorité	Absolue au premier tour Relative au deuxième tour	Absolue au premier tour Relative au deuxième tour	Absolue au premier tour Relative au premier tour
Date	Avant la fin de la septième semaine	Avant la fin de la septième semaine	Avant la fin de l' année civile
Eligibilité	Tous les élèves de la classe	Tous les élèves de la classe	Les membres volontaires du CVC
Candidatures	Déclaration de candidature : 1 titulaire + 1 suppléant (titulaire et suppléant indissociables)	Déclaration de candidature : 1 titulaire + 1 suppléant (le suppléant est facultatif)	Déclaration de candidature : 1 titulaire + 1 suppléant (le suppléant est facultatif)
Electeurs	Tous les élèves de la classe (L'ensemble des élèves internes est assimilé à une classe pour l'élection de ses représentants)	Pas de cadre national	Les membres du CVC
Observations	<i>Un élève qui n'a pas présenté sa candidature peut être élu s'il a reçu un nombre suffisant de voix et qu'il accepte son mandat</i> <i>Même s'il a fait l'objet d'une sanction disciplinaire, un élève peut se présenter et être élu délégué de classe</i>	<i>Les éco-délégués des classes travaillent en collaboration avec le binôme d'éco-délégués du CVC</i>	<i>Les éco-délégués du CVC travaillent en collaboration avec les éco-délégués des classes</i>
Fonctionnement	L'assemblée générale des délégués de classe se réunit au moins 2 fois par an	L'éco-délégué des classes promeut les comportements respectueux de l'environnement dans sa classe et fait des propositions pour son établissement. Il est co-pilote et ambassadeur de projets pédagogiques	Une séance annuelle du CVC est entièrement consacrée à la thématique EDD . Les éco-délégués du CVC sensibilisent l'ensemble de la communauté éducative, identifient et coordonnent les actions et projets de l'établissement
Textes	Code de l'Education : Article R421-27 et suivants	circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019	circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019
Annexes		Sur le rôle et les missions de l'éco-délégué, page ministérielle : https://www.education.gouv.fr/cid144975/des-eleves-eco-delegues-pour-agir-en-faveur-du-developpement-durable.html	